Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260213-20260202-DE

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Courriel : contact@molac.bzh

Séance du 13 février 2026

Date de convocation : 06 février 2026 Nombre de membres : en exercice : 19 présents : 11 procurations : 3 Votants : 14	**L'an deux mil vingt-six, le 13 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.** **Etaient présents** : **COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie ; BERTAUX Jean-François** **Absents excusés :** **FLEURY Sébastien qui donne pouvoir à SOURIS Georges** **PERRON Manuela qui donne pouvoir à STEVANT Emilie** **BERTAUX Jean-François qui donne pouvoir BOUSSO Jean-Yves** **LARVOIR Yoann** **TIGIER Alphonse** **MEILLAREC Yann** **Absent** **LE SOURD Liliane** **GUIL Annie** **Secrétaire de séance :** Emilie STEVANT été nommée secrétaire de séance

- **2026-02-02 Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Actuellement la commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 208 000 € qui arrive à échéance et doit être renouvelée pour 2026.
Après présentation par Mme Le Maire de la proposition de renouvellement, le conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE de valider la ligne de trésorerie de 208 000 € (deux cent huit mille euros) proposée par le Crédit Agricole du MORBIHAN.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
*Objet : Ligne de trésorerie
*Montant : 208 000 €
*Durée : 1 an
*Montant minimum des tirages et des remboursements : 5 000 €
*Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné plus une marge de +1.336%
(index de janvier 2026 : 2.028% soit un taux variable de 3.364% -taux floré le jour de l'édition du contrat)
*Commission d'engagement : néant
*Commission de non utilisation : néant
*Frais de mise en place : 0.25%
S'ENGAGE pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260213-20260202-DE

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole du MORBIHAN.
AUTORISE Mme Le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.
(POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 16 février 2026
Le Maire
Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES